

REPUBLIQUE FRANCAISE
DEPARTEMENT de L'ARDECHE

PROCES-VERBAL DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
COMMUNE DE VOGUE

Séance du 06 janvier 2020

Nombres de membres

Afférents au Conseil

Municipal : 15

En exercice : 15

L'an deux mille vingt,
et le six du mois de janvier,
à 20 heures, le Conseil Municipal de la commune,
régulièrement convoqué, s'est réuni en séance ordinaire, au nombre prescrit par la loi, dans
le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Mme LAURENT Geneviève.

Date de la convocation :

30/12/2019

Présents : Mmes LAURENT- CHARRON J. – DOMENGE – THIBON – VIGNE - Mrs ALAZARD –
BELLANGER - ROBERT – TOURRE – CHARRON D.

Date d'affichage :

30/12/2019

Excusés : Mme AUZAS (procuration à Mme DOMENGE) – Mmes GUEVARA - GUILLEMIN – M.
ALBERTI

Absente : Mme TOURETTE.

Secrétaire de séance : M. Pierre BELLANGER

Dans un premier temps, le compte-rendu du Conseil Municipal du 26 novembre 2019, validé
par la secrétaire de séance, Mme Marie-Agnès VIGNE, est approuvé par l'assemblée.

M. Pierre BELLANGER a été désigné secrétaire de séance.

**D2020-01-01 : DELIBERATION D'AUTORISATION A ENGAGER, LIQUIDER ET MANDATER DES DEPENSES
D'INVESTISSEMENT SUR LE BUDGET PRIMITIF 2020**

Mme le Maire rappelle que lors de la précédente séance du Conseil Municipal, il avait été
évoqué le très mauvais état du camion des agents techniques et la nécessité de le remplacer au courant du mois de
janvier 2020.

Il est expliqué que compte tenu de la clôture du budget primitif 2019 et dans l'attente du
vote du budget 2020, les collectivités peuvent mandater des dépenses d'investissement avec décision de l'organe
délibérant.

Aussi, suite à une consultation, plusieurs propositions ont été reçues en Mairie et se
présentent de la manière suivante :

- Garage LAVILLEDIEU : véhicule d'occasion de marque Iveco, pour un montant de 24 000
€ H.T (garantie 3 mois)
- Garage RVI : véhicule neuf de marque Renault et de type Master Red pour 28 270 € H.T
garantie 2 ans)
- Garage Renault LAVILLEDIEU : véhicule neuf de marque Renault et de type Master
Benches pour 24 946.73 € H.T (garantie 2 ans)

Il est précisé que l'ancien véhicule communal sera repris 1 500 € par le garage Renault de
Lavilledieu.

Mme le Maire propose l'acquisition du véhicule Renault de type Master Benches pour
24 946.73 € H.T qui sera équipé également de grilles de protection et d'un coffre de rangement.

Le Conseil Municipal, entendu l'exposé du Maire et après délibéré, **accepte** la proposition de
Mme le Maire dans les conditions exposées ci-dessus et **autorise** Mme le Maire à engager, liquider et mandater les
dépenses d'investissement décrites précédemment.

D2020-01-02 : EMPRUNT D'UN MONTANT DE 30 000 € A LA CAISSE D'EPARGNE LOIRE DROME ARDECHE.

Mme le Maire rappelle aux membres du Conseil Municipal le projet d'acquisition d'un nouveau véhicule communal.

Dans le but de financer cet investissement, il est proposé à l'assemblée de contracter un emprunt d'un montant de 30 000 € sur 5 ans auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche vu le faible taux actuel des prêts.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal décide à l'unanimité des membres présents, **de réaliser** auprès de la Caisse d'Epargne Loire Drôme Ardèche un emprunt selon les caractéristiques suivantes :

- **Montant** : 30 000 €
- **Durée** : 5 ans
- **Taux fixe** : 0.80 %
- **Echéances de remboursement** : trimestrielles

D2020-01-03 : DELIBERATION ADOPTANT LES DUREES D'AMORTISSEMENT SUR LES TRAVAUX REALISES SUR LE RESEAU D'ECLAIRAGE PUBLIC.

Mme le Maire explique aux membres du Conseil Municipal que les travaux effectués sur le réseau d'éclairage public communal doivent être amortis à compter du 01 janvier 2020 étant donné le transfert de la compétence « éclairage public » au Syndicat Départemental d'Energie de l'Ardèche.

Par ailleurs, compte tenu de ce transfert, les travaux effectués sur ce réseau doivent être imputés sur le compte 204.

Mme le Maire propose ainsi à l'assemblée les durées d'amortissement suivantes selon différents montants de travaux :

<u>MONTANT DES TRAVAUX</u>	<u>DUREE D'AMORTISSEMENT</u>
Travaux jusqu'à 1 000 €	1 an
Travaux jusqu'à 10 000 €	5 ans
Travaux jusqu'à 20 000 €	10 ans
Travaux supérieurs à 20 000 €	30 ans

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide à l'unanimité des membres présents, **d'adopter** les durées d'amortissement telles qu'elles sont indiquées dans le tableau ci-dessus et **d'autoriser** Mme le Maire à signer tout document et à effectuer toutes démarches nécessaires pour mener à bien la présente délibération

D2020-01-04 : AVENANT A LA CONVENTION DE MISE A DISPOSITION DU SERVICE DE MEDECINE PROFESSIONNELLE « SANTE AU TRAVAIL » : EFFET AU 01/01/2020

Mme le Maire informe l'assemblée que la convention actuelle entre le CDG de l'Ardèche et le CDG de la Drôme pour le service de médecine professionnelle, à laquelle la Commune de Vogüé est adhérente, est arrivée à son terme le 31 décembre 2019.

Dans l'attente du nouveau projet de convention à venir au cours du 1^{er} trimestre 2020, et dans le but d'assurer une continuité du service aux collectivités adhérentes, il convient donc de conclure un avenant à la convention initiale pour la période du 1^{er} janvier 2020 au 31 mars 2020.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents, décide **d'approuver** l'exposé du Maire et **d'autoriser** Mme le Maire à signer ledit avenant ainsi que toutes pièces visant à mener à bien la présente délibération.

La séance est levée à 20 h 40